# L'Info-Communautaire de SAINT-CHRYSOSTOME

Juillet 2020

450-826-3911 • www.mun-sc.ca

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRYSOSTOME

# AVIS AU PUBLIC

Puisqu'il y va de la santé publique des citoyens de Saint-Chrysostome de même que de la santé et de la vitalité économique de nos commerçants, à compter du 10 juillet 2020, le port du masque sera obligatoire dans les commerces.

Ne pas oublier que le port du masque ou du couvre-visage dans les lieux publics doit obligatoirement s'accompagner des autres mesures de protection, comme l'application des mesures d'hygiène. Le masque ou couvre-visage ne remplace pas:

- Le lavage des mains;
- La distanciation physique (2 mètres);
- L'isolement à la maison si vous êtes malade.

Nous savons tous que les personnes infectées à la COVID-19 n'ont pas toutes des symptômes. Certaines personnes peuvent être infectées sans le savoir. Le port du couvre-visage, aussi appelé masque artisanal, pourrait permettre de diminuer le risque qu'une personne infectée transmette la COVID-19 à d'autres.

Le conseil municipal compte fortement sur la participation des commerces et des citoyens. Ces mesures demeurent essentielles dans la lutte contre la COVID-19 et nous vous en remercions à l'avance.

# ON SE PROTÈGE!

Toussez dans votre coude

Jetez vos mouchoirs

Lavez vos mains

Gardez vos distances

## TABLE DES MATIÈRES


Nouvelles municipales ..... 2-5

Air de jeux .....6

Tu peux gérer ça!.....7

Maire
Gilles Dagenais

Conseiller, district 1
Colette Jaquet

Conseiller, district 2
Marc Roy

Conseiller, district 3
Steve Laberge

Conseiller, district 4
Richard Beaudin

Conseiller, district 5
Mélissa St-Jean

Conseiller, district 6
Mario Henderson

---

Directrice générale
Céline Ouimet

Directrice générale adjointe
Claudine Beaudin

Trésorière
Linda Hébert

Adjointe administrative
Sandra Credali

Urbanisme/Inspecteur municipal
Sébastien Pelletier

Coordonnatrice des loisirs
Crystelle Laplante

**HEURES D'OUVERTURE :**

| | |
|---|---|
| Lundi au jeudi : | 8h30 -12h00 |
| | 13h00 -16h30 |
| Vendredi : | 8h30 -12h00 |

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2020 :

Lundi, le 3 août

Mardi, le 8 septembre

Lundi, le 5 octobre

Lundi, le 2 novembre

Lundi, le 7 décembre

## HOMMAGE À NOS FINISSANTS !

La Municipalité de Saint-Chrysostome désire souligner les finissants(es) 2019-2020 de notre communauté.

### Voici la liste des étudiants finissants du 5e secondaire ;

### Finissants(es) de l'École secondaire des Patriotes-de-Beauharnois

◊ Loïk Bigras
◊ Émilie Blouin
◊ Émilie Boulerice
◊ Étienne Cassou
◊ Maxim Marcil
◊ Philippe Marcil
◊ Bianelle Savage
◊ Alyssa Viau
◊ Jonathan Viau
◊ Mathilde Vincent
◊ Oxanna Béliveau

### Finissante du Collège Héritage

◊ Anaïs Tremblay

### Finissants(es) du CVR

◊ McKenzie Burns
◊ Andrew Collum
◊ Hoaming Kuang
◊ Madellyn Sue McWhinnie-Cabral

**NOUS VOUS SOUHAITONS LE MEILLEUR POUR LA SUITE AFIN DE RÉALISER VOS RÊVES !**

### Voici la liste des étudiants de l'École Montpetit (6e année)

◊ Clara Allard
◊ Angélique Beaulieu
◊ Maïka Bissonette
◊ Anthony Bourdeau
◊ Mathias Bourdeau
◊ Alyssa Chevrefils
◊ Léa Corneau
◊ Alexis Dauphinais
◊ Félix Garand-Brault
◊ Émile Gauthier
◊ Zachary Gervais
◊ Jérémy Grenier
◊ Lowan Lindstron
◊ Malorie Mainguy
◊ Kelly-Anne Martel
◊ Érika Perreault
◊ Raphaël Viau
◊ Tristan Yelle

**NOUS VOUS SOUHAITONS UNE TRÈS BELLE CONTINUITÉ AU SECONDAIRE. BON SUCCÈS !**

## PRIX HOMMAGE BÉNÉVOLAT-QUÉBEC 2020

Nous avons le plaisir de vous informer que Mlle Andrée-Anne Fortin a reçu le certificat honorifique « Hommage bénévolat-Québec 2020 » décerné par le « Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales ». Ces prix sont remis par le gouvernement du Québec pour reconnaître l'engagement exceptionnel et la précieuse contribution de bénévoles et d'organismes de toutes les régions du Québec.

Toutes nos félicitations Andrée-Anne !





## ACCÈS HÔTEL DE VILLE

Veuillez noter que l'accès à l'hôtel de ville, de même que tous les locaux de la municipalité, est fermé jusqu'à nouvel ordre. Pour ceux qui veulent faire une demande de permis, vous devez communiquer avec l'inspecteur municipal au (450) 826-3911. Il pourra vous aider afin de suivre les consignes pour l'émission du permis.

Pour le paiement des taxes, nous vous demandons d'envoyer votre paiement par la poste ou bien d'utiliser le paiement via votre institution bancaires.

## ACCÈS AUX JEUX D'EAU ET PARC CÉCILE-ROCHEFORT

La municipalité tient à vous aviser que l'accès au Parc Cécile-Rochefort est disponible en tout temps et ce même en période de COVID-19. Nous demandons la collaboration de tous et de respecter les consignes de distanciation de 2 mètres. Il en va de même pour les jeux d'eau où la distanciation doit être respectée en tout temps.

## PÉRIODE D'ARROSAGE

Lors de la séance régulière tenue le 6 juillet dernier, le conseil municipal a statué qu'en période sécheresse dès que nous aurons de la difficulté à maintenant notre réserve d'eau à 70 %, nous allons imposer une interdiction d'arrosage à tous les usagers du réseau d'aqueduc. Nous demandons la collaboration de tous de ne utiliser l'eau de façon abusive.

## AVIS PUBLIC D'APPEL D'OFFRES

### Projet : Travaux de drainage sur le Rang du Moulin Dossier : #5674

Description : les travaux consistent principalement à la réfection des fossés de drainage et la réfection des ponceaux transversaux et longitudinaux sur le Rang du Moulin à partir du Rang de la Rivière Noire sud (Route 209) jusqu'à la Montée Brossard dans la Municipalité de Saint-Chrysostome.

Les cahiers des charges ainsi que la formule de soumission peuvent être consultés et obtenus auprès du système électronique d'appel d'offres (SEAO) à partir du 26 juin 2020 selon les modalités et les coûts indiqués sur le site du SEAO à l'adresse suivante : www.seao.ca

Les soumissions seront reçues à l'Hôtel de ville de la Municipalité de Saint-Chrysostome, au plus tard le 16 juillet 2020 à 11H00. Afin de respecter les consignes de distanciation physiques émises par le gouvernement en raison de la pandémie du Covid-19, l'ouverture des soumissions ne pourra être faite en présence du public.

Les travaux pourront débuter à partir du 3 août et devront être complétés au plus tard le 30 octobre 2020.

La municipalité de Saint-Chrysostome ne s'engage à retenir ni la plus basse ni aucune de soumissions présentées.

Pour toute question ou demande d'information, communiquez seulement avec M. André Pilon Jr. Ingénieur. Aucune question ne sera répondue par les membres de la Municipalité de Saint-Chrysostome.

Firme André Pilon Ingénieur Conseil 214, route 323, Brébeuf, Québec J0T 1B0

Bur : 819-429-0888
Courriel : apilonjr.ing@cgocable.ca

Prendre note qu'aucune réponse aux questions en sera donnée après le lundi 13 juillet 2020, 16 H 00.

Donné à Saint-Chrysostome, ce 29 juin 2020

Céline Ouimet, Directrice générale & secrétaire-trésorière

## PERMIS DE FEU

Puisque nous devons suivre les recommandations émises par la **SOPFEU,** toute personne qui désire obtenir un permis de brûlage a l'obligation de communiquer avec l'hôtel de ville afin de connaître l'indice de feu. Des consignes vous seront émises pour l'émission du permis.

## DISPOSITION PEINTURE, PRODUITS ÉLECTRONIQUES, BRANCHES SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT

Les citoyens qui désirent disposer des branches, produits électroniques, peinture, huile, filtres, pneus sans jante doivent prendre un rendez-vous au bureau de la municipalité (450) 826-3911.

# CONTRIBUEZ À FAIRE CONNAÎTRE LES MESURES DE SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENTIELLES À VOS CITOYENS

En raison des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie de la COVID-19, une forte augmentation des ventes de piscines résidentielles pour la prochaine saison estivale a été constatée. Il est plus que jamais nécessaire de faire un rappel des règles de sécurité en vigueur pour toutes les nouvelles installations de ce type d'équipement au Québec.

Dans ce contexte, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) vous sollicite aujourd'hui afin de vous inviter à contribuer activement à la réussite de la campagne « Je sécurise ma piscine, c'est ma responsabilité » en lien avec son Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles.

Sur le site Web du MAMH, **des éléments promotionnels** vous sont offerts pour de l'affichage dans vos différents lieux publics, pour publier sur votre site Web et à partager avec vos concitoyennes et vos concitoyens. De plus, nous vous invitons à nous suivre, notamment sur notre site Web et sur nos médias sociaux (Facebook et Twitter), ainsi qu'à utiliser le mot-clic **#SécuritéPiscine** dans vos publications.

Comme pour l'an dernier, l'objectif principal est de rappeler les règles de sécurité minimales à respecter pour toutes nouvelles installations de piscines résidentielles au Québec. Ces normes, établies par le Règlement, visent à contrôler l'accès aux piscines afin de prévenir les risques de noyade, plus particulièrement chez les enfants. Il suffit en effet de quelques secondes pour qu'un enfant échappe à la vigilance d'un adulte et se trouve à l'eau.

Entre autres, le Règlement stipule :

- ◊ que toute nouvelle piscine doit être entourée d'une enceinte, à moins que ses parois soient d'une hauteur d'au moins 1,2 m dans le cas d'une piscine hors terre, et d'au moins 1,4 m dans le cas d'une piscine démontable. Cette enceinte doit mesurer au moins 1,2 m, pouvoir empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 centimètres de diamètre et être dépourvue de tout élément pouvant en faciliter l'escalade ;
- ◊ que toute porte d'accès à la piscine doit être munie d'un dispositif de sécurité lui permettant de se refermer et de se verrouiller automatiquement ;
- ◊ que toute terrasse adjacente à une piscine doit être équipée d'une enceinte et d'une porte afin d'en protéger l'accès.

Par ailleurs, rappelons que pour toute demande de construction, d'installation ou de remplacement d'une piscine ou pour l'érection d'une construction y donnant l'accès ou en y empêchant l'accès, un permis municipal est obligatoire.

Si vous avez des questions, vous pouvez vous adresser à M. Marc-André Rheault, responsable du projet à la Direction des communications, à marc-andre.rheault@mamh.gouv.qc.ca ou au 418 691-2015, poste 83585.

Merci à l'avance et bonne saison estivale !

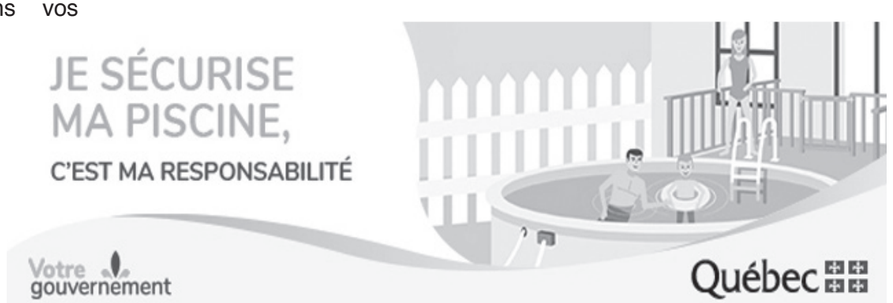






**RESTO CAFÉ NOTRE-DAME 593**

Après plusieurs années (10) d'agréables contacts avec nos clients, le temps de la retraite est arrivé.

Au plaisir de vous côtoyer en d'autres circonstances.

Merci de votre confiance !

Martine Vincent
François Richard

**CAMPAGNE DE FINANCEMENT ÉCOLE MONTPETIT**

Nos deux dernières **collectes de cannettes** qui ont eu lieu dans le stationnement de Métro Charette fût un gros succès.

Une somme de **6 025 $** a été amassée.

Un gros merci à tous les donateurs et bénévoles.

**NOUVEAU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE RUE SAINT-THOMAS NOMINATION**

Avec la venue du nouveau Centre de la Petite Enfance situé sur la rue Saint-Thomas, nous sommes à la recherche d'un nom. Nous invitons la population à nous soumettre des suggestions de nom pour le nouvel emplacement.

Date limite : jusqu'au 3 août
Courriel : loisirs@mun-sc.ca
Par la poste au 624, rue Notre-Dame, 2e étage,
Saint-Chrysostome J0S 1R0

**PARADE MUSICALE DU 4 JUILLET**

La Municipalité de Saint-Chrysostome désire remercier et féliciter tous les bénévoles qui ont organisé la Parade musicale du 4 juillet dernier. Cet événement fut un immense succès.

Encore une fois BRAVO et MERCI!

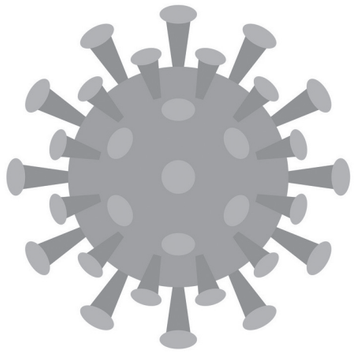

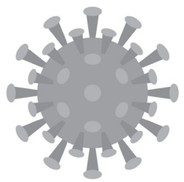

synAgri
DEKALB
FERME C. ET R. BIGRAS INC.
REPRÉSENTANTS
285, Rivière-Noire
Saint-Chrysostome (Québec)
J0S 1R0
Claude (450) 826-4518 (514) 895-6797
(450) 826-3323
Roger (450) 826-0249 (514) 912-4614

# MOT CACHÉ

## L'été

Trouve les mots ci-dessous dans la grille. Forme le mot caché avec les lettres restantes (9 lettres).

Nom _____

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| P | D | M | O | S | E | G | A | L | P |
| A | U | A | L | E | L | B | A | S | L |
| S | A | I | E | R | E | A | P | E | O |
| E | H | L | V | V | L | T | L | N | S |
| T | C | L | N | I | A | E | I | I | A |
| T | O | O | O | E | D | A | E | C | R |
| E | R | T | L | T | N | U | L | S | A |
| N | N | I | L | T | A | L | O | I | P |
| U | E | L | A | E | S | O | S | P | N |
| L | T | S | B | N | I | D | R | A | J |

Mot caché (au pluriel): _____

ballon, bateau, chaud, cornet, jardin, lunettes, maillot, parasol, piscine, plage, sable, sandale, serviette, soleil, vélo

# COLORIAGE

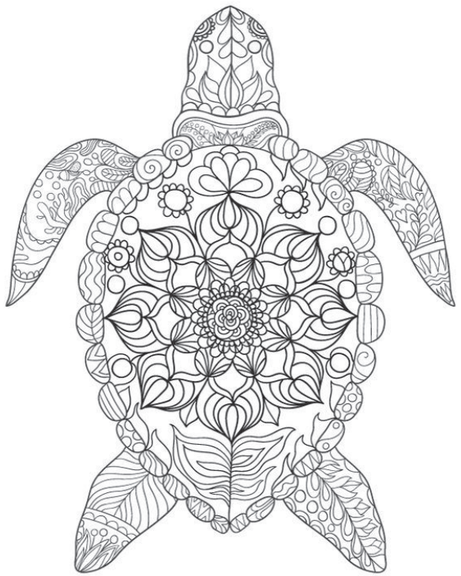

# SUDOKU

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 5 | 3 | | | 7 | | | | |
| 6 | | | 1 | 9 | 5 | | | |
| | 9 | 8 | | | | | 6 | |
| 8 | | | | 6 | | | | 3 |
| 4 | | | 8 | | 3 | | | 1 |
| 7 | | | | 2 | | | | 6 |
| | 6 | | | | | 2 | 8 | |
| | | | 4 | 1 | 9 | | | 5 |
| | | | | 8 | | | 7 | 9 |

# COLORIAGE

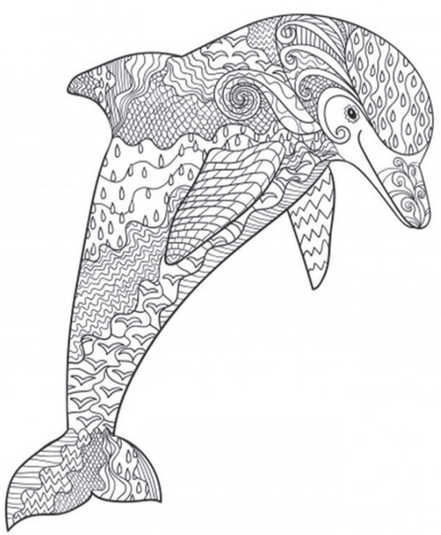





# UN PARTY AU TEMPS DE LA COVID-19

TU PEUX GÉRER ÇA!

## Si t'organises un party

### Avant le party

1. **Planifie ton party dehors.** À l'extérieur, le risque de transmission est plus faible. Si tu fais ton party à l'intérieur, garde les fenêtres ouvertes et évite les ventilateurs car le jet d'air peut propager le virus.
2. **Fais ça court (et après souper).** Un party qui dure moins longtemps = moins de risques de transmission et ça c'est bon.
3. **Fais un plus petit party.** Moins de monde = moins de risques de transmission de la COVID-19.
4. **Prépare ton « kit de survie » : lingettes désinfectantes ou chiffon et eau savonneuse.** Avant l'arrivée de tes invités, nettoie les surfaces qu'on touche souvent (poignées de porte, interrupteurs, table, salle de bain, etc.).
5. **Organise un accès à de l'eau et du savon ou à du désinfectant à mains à base d'alcool (genre Purell).** Le boyau d'arrosage dans ta cours peut être une option. Au minimun, demande à tes invités de se laver les mains en arrivant et en quittant.
6. **Mets bien en vue une boîte de mouchoirs et place une poubelle à côté.** Installe une pancarte qui demande de jeter les mouchoirs dans la poubelle après utilisation et de se laver les mains ensuite.
7. **Réserve une salle de bain pour tes invités si possible.** Prépare une affiche rappelant à tes invités de se laver les mains avant et après être allés à la salle de bain.
8. **Prévois des masques pour ceux qui n'en auront pas.** Donne des masques à tes invités si tu vois que c'est difficile pour eux de rester à 2 mètres les uns des autres.
9. **Fais la liste de tes invités.** Cette liste te sera demandée par la Santé publique si on se rend compte plus tard qu'un de tes invités a la COVID-19.
10. **Sois le boss de ton party.** Avise tes invités à l'avance que les personnes qui ont des symptômes de la COVID-19 ou qui ne veulent pas suivre les consignes sanitaires ne sont pas les bienvenus chez toi.

### Pendant le party

1. **Sois créatif.** Évite les poignées de mains et les accolades. Propose des salutations originales sans contact.
2. **Pas de trempette et chacun son assiette.** Les plats à partager (ex. buffet et trempette), c'est pas une bonne idée! Ça peut aider d'identifier les verres et les assiettes de chaque invité.
3. **Utilise ton « kit de survie ».** Nettoie régulièrement les surfaces souvent touchées pendant ton party. Mettre une alarme sur ton téléphone pour faire le tour chaque heure ? C't'une idée...

Québec

# Cinéma plein air « GRATUITS »

## Parc Cécile-Rochefort 38, rue des Pins

31 juillet

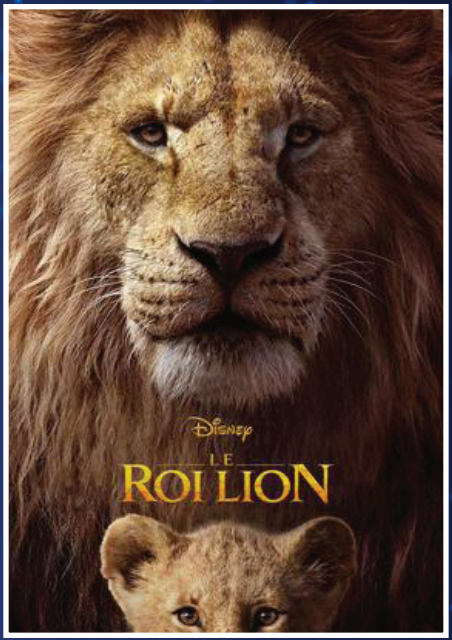


7 août

28 août

Nous demandons aux participants de respecter les consignes de distanciation entre chaque famille.

Apportez votre chaise et votre couverture.

Arrivée suggérée 19h00

En cas de pluie, la projection du film se fera à la salle communautaire 400, rang St-Antoine.